

QUESTIONS - REPONSES

CO-GESTION DU THREADNEEDLE JAPAN FUND

A compter du 1 novembre 2017, nous allons changer le mode de gestion du Threadneedle Japan Fund (le « Fonds »).

1. Qu'est-ce qui va changer ?

Le Threadneedle Japan Fund est actuellement géré par notre équipe de gestion de fonds à Londres, sous l'égide de l'entité réglementée Threadneedle Asset Management Limited (TAML). Le régulateur nous a octroyé la permission de confier des décisions d'investissement relatives au Fonds à notre équipe de gestion de fonds aux Etats-Unis, laquelle travaille pour l'entité réglementée Columbia Management Investment Advisors (CMIA), membre du groupe de sociétés Columbia Threadneedle Investments. Cela signifie que le Fonds tirera parti des capacités de recherche additionnelles d'une grande équipe basée aux Etats-Unis, qui viendra renforcer les solides ressources de l'équipe britannique.

2. Pourquoi ces changements sont-ils effectués ?

Notre équipe d'investissement aux Etats-Unis a fait ses preuves dans la gestion de portefeuilles d'actions japonaises et nous sommes convaincus que les investisseurs du Fonds bénéficieront de l'accès à cette expertise et cette capacité de recherche complémentaires.

3. Quand ces changements seront-ils effectués ?

Les changements apportés au Fonds entreront en vigueur le 1 novembre 2017.

4. L'objectif du Fonds sera-t-il modifié ?

Non, l'objectif du Fonds restera inchangé. Toutefois, la politique d'investissement du Fonds sera modifiée.

5. Quels sont les autres changements apportés ?

Après la date d'entrée en vigueur, le gérant du Fonds investira dans un éventail d'entreprises plus resserré qu'à l'heure actuelle. Par ailleurs, l'indice de référence ne sera plus le Japan TOPIX mais le MSCI Japan. Cette modification a pour but d'aligner le Fonds avec le style d'investissement actuel de l'équipe américaine et avec sa préférence pour un portefeuille de titres plus concentré.

6. Les frais du Fonds vont-ils augmenter ?

Non, ces changements n'entraîneront aucune augmentation des charges que vous payez.

7. Quelles sont les implications pour mon investissement ?

Le profil de risque du Fonds sera ajusté afin de refléter son mode de gestion. Le gérant du Fonds cherchera à davantage surperformer l'indice de référence et à adopter une approche plus concentrée. En conjuguant une plus grande concentration et une plus forte conviction dans le choix des valeurs, l'équipe de gestion peut obtenir de meilleurs résultats, tout en n'augmentant que modérément le risque inhérent à la sélection de titres.

Le SRRI (indicateur synthétique de risque et de performance), tel qu'indiqué dans le DICI, restera toutefois à 6.

8. Que dois-je faire ?

Aucune action n'est requise de votre part suite à ces changements.

9. Quelles sont les options disponibles si je n'approuve pas les modifications ?

Si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez transférer votre investissement vers un autre de nos fonds, et ce sans frais

10. Qui dois-je contacter pour obtenir davantage de renseignements ?

Pour toute question relative aux modifications, n'hésitez pas à nous appeler au 00352 464 010 7020* du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

En cas d'incertitudes concernant les implications pour votre investissement et les mesures à prendre, veuillez contacter votre conseiller financier.

*Veuillez noter que les appels peuvent être enregistrés.